

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°85-502 du 29 Novembre 1985

Chargeant le Camarade Nathanaël MENSAH,
Ministre du Travail et des Affaires Sociales
de l'intérim du Camarade Girigissou GADO,
Ministre de l'Equipeement et des Transports
pour compter du 27 Novembre 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.-Pour compter du 27 Novembre 1985, le Camarade Nathanaël MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre de l'Equipeement et des Transports pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 Novembre 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliatioms : PR 6 SA/CC/PRPB 4 GP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MET-MTAS 6 AUTRES MINISTRES 43 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-